



LMNP Numéro de SIRET

Par Bettie

Bonjour,

J'ai mis mon appartement en location meublée le 1^{er} janvier 2023. Puis j'ai mis fin au contrat de location 6 mois avant la fin du bail pour récupérer mon bien suite à ma séparation. J'ai récupéré mon appartement le 1^{er} décembre 2023. J'ai vu l'ADIL pour faire tout les papiers correctement je louais à une amie mais je voulais que tout soit en règle. J'ai pris rdv en février avec un comptable pour avoir des conseils et faire ma déclaration aux impôts. Il m'a parlé de numéro de siret mais que dans ma situation ça ne servait à rien et ça n'était pas obligatoire. Ors je vois sur plusieurs sites que cela est obligatoire. Je suis perdue et je ne veux pas être "ors la loi". Je ne comprends vraiment pas tout. Je vis actuellement dans mon logement et je ne compte pas le remettre en location pour le moment. Est ce que je dois créer ce numéro ?

Je vous remercie pour vos réponses et votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'ADIL n'a pas vocation à vous renseigner sur le plan fiscal.

Lire ici et renseignez vous auprès de votre centre des impôts..

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/les-locations-meublees]https://www.impots.gouv.fr/particulier/les-locations-meublees[/url]

Votre amie a été sympa, elle pouvait refuser ce congé avant l'échéance du bail...